CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 26 MARS 2025

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal :

1- APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 : + 535 421,60 € en investissement et + 652 155,91 € en fonctionnement ;

2- Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 652 155,91 €,
DÉCIDE l'affectation des résultats anticipés sur l'exercice 2025 :
- d'une fraction du résultat de fonctionnement pour 125 500 € au compte 002 « recette de fonctionnement,
- et du solde du résultat de fonctionnement pour 526 655,91 € au compte 1068 « recette d'investissement » ;
REPORTE l'excédent d'investissement de 535 421,60 € au compte 001 « recette d'investissement » ;

3- DÉCIDE de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2025 à 30 % pour la TFPB et à 48.32 % pour la TFPNB, et VOTE le taux de la taxe d'habitation (TH) à 13,11 % pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de 2 ans ;

4- VOTE le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 150 000 € en section de Fonctionnement et 1 500 000 € en section d'Investissement ;

5- APPROUVE l'acquisition à des particuliers de parcelles sises à Esserts-Salève, classées en zones N et A du PLU ;

6- ACCEPTE l'offre de concours de la Sas Immo For You à hauteur de 50 % du montant des travaux de déplacement d'un mât d'éclairage public, soit 2 225,16 €, et AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante.

Fait à Monnetier-Mornex le 03 avril 2025

Le Maire,

Ludovic WISZNIEWSKI

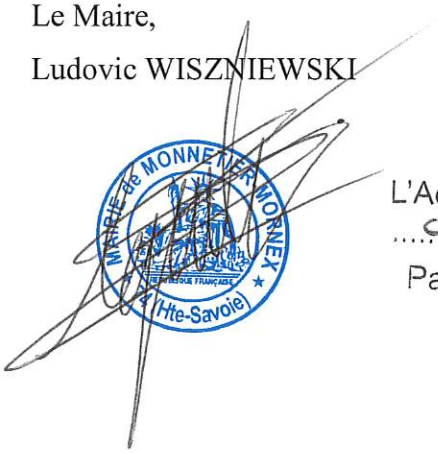

L'Adjoint au Maire

Par délégation.